

COLLEGE JURIDIQUE FRANCO-ROUMAIN D'ETUDES EUROPEENNES

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021/2022

Master I en droit international et européen des affaires

	Intitulé des Unités d'Enseignements et des enseignements	Cours Magistraux	Travaux dirigés	Coeff	Crédits
	Semestre I				
	UE n° 1 : Enseignements fondamentaux				18
Cours obligatoire	Droit européen des affaires I (Les libertés de circulation)	30	20	7	7
Cours obligatoire	Droit international privé (<i>en français ou en roumain, au choix de l'étudiant</i>)	36	24	7	7
Cours obligatoire	Droit international économique	15		4	4
	UE n° 2 : Enseignements complémentaires				12
Cours obligatoire	Droit international privé européen	24		4	4
Cours obligatoire	Droit de l'environnement (<i>en français ou équivalence note obtenue à la Faculté de Droit</i>)	24		4	4
Cours obligatoire (si cursus unique) ou facultatif (si cursus double)*	<i>Au choix de l'étudiant : Protection internationale et européenne des droits de l'homme (en français) ou Droit international des droits de l'homme (en roumain, discipline optionnelle paquet A ou équivalence note obtenue en L3)</i>	24		4	4
	Total semestriel pour l'étudiant				30
	Semestre II				
	UE n° 1 : Enseignements fondamentaux				18
Cours obligatoire	Droit européen des affaires II (La concurrence)	30	20	7	7
Cours obligatoire	Droit du commerce international (<i>en français ou en roumain, au choix de l'étudiant</i>)	24	24	7	7
Cours obligatoire	Droit social international et européen	15		4	4
	UE n° 2 : Enseignements complémentaires				12
Cours obligatoire	Politiques de l'Union européenne	24		4	4

Cours obligatoire (si cursus unique) ou facultatif (si cursus double)*	Droit financier et fiscal européen	24		4	4
Cours obligatoire (si cursus unique) ou facultatif (si cursus double)*	<i>Au choix de l'étudiant</i> Droit pénal international et européen (<i>en français</i>) ou Droit pénal international (<i>en roumain, discipline optionnelle paquet A ou équivalence note obtenue en L3</i>)	24		4	4
	Total semestriel pour l'étudiant				30
	Total annuel pour l'étudiant				60

* i) Cursus unique

- a. Les étudiants du Master 1 en cursus unique sont ceux inscrits uniquement à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne (et non à la fois à l'Université Paris 1 et à l'Université de Bucarest).
- b. Pour les étudiants du cursus unique, tous les enseignements de la maquette du M1 sont obligatoires (en français ou en roumain, au choix de l'étudiant, lorsque cette possibilité est offerte).

ii) Cursus double

- a. Les étudiants du Master 1 en cursus double sont ceux inscrits à la fois à l'Université Paris 1 et à la Faculté de droit de l'Université de Bucarest ; ils suivent les enseignements de quatrième année à la Faculté de droit de l'Université de Bucarest en plus des cours du Collège Juridique.
- b. Pour les étudiants du cursus double, 1 cours du premier semestre (Protection internationale et européenne des droits de l'homme - en français - ou Droit international des droits de l'homme - en roumain) et 2 cours du second semestre (Droit financier et fiscal européen et Droit pénal international et européen – en français - ou Droit pénal international - en roumain) sont facultatifs. Tous les autres cours sont obligatoires. Le cours de Droit de l'environnement peut faire l'objet d'une équivalence. Les étudiants en double cursus peuvent choisir de suivre 0 à 3 cours facultatifs. Les cours, obligatoires ou facultatifs, peuvent être suivis en français ou en roumain, au choix de l'étudiant, lorsque cette possibilité est offerte.